



Appel à financement en cascade des Organisations de la Société Civile (OSC)

Dans le cadre du projet Plantons l'Avenir

Restauration des écosystèmes forestiers et création d'espaces verts éducatifs en Tunisie

1. Contexte

La Tunisie fait face, depuis plusieurs années, à une dégradation progressive de ses écosystèmes forestiers sous l'effet des changements climatiques, des incendies, de la pression anthropique, de l'érosion des sols et de la diminution de la couverture végétale. Cette situation entraîne une perte de biodiversité, une diminution des services écosystémiques ainsi qu'une vulnérabilité accrue des populations locales face aux aléas climatiques.

Parallèlement, les espaces verts dans les écoles, les centres de jeunesse et les espaces publics restent insuffisants pour répondre aux besoins croissants en matière d'éducation environnementale et de sensibilisation des jeunes aux enjeux du développement durable.

Face à ces défis, la mobilisation des acteurs locaux constitue un levier essentiel pour renforcer la résilience des territoires. Les Organisations de la Société Civile (OSC), grâce à leur proximité avec les communautés, jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre d'initiatives locales favorisant la protection de l'environnement, la participation citoyenne et le développement durable.

Dans cette perspective, les **Scouts Tunisiens**, en partenariat avec la **Direction Générale des Forêts (DGF)** et les différents acteurs nationaux et locaux, *sous Le Projet d'Appui à la Gouvernance Environnementale et Climatique pour une Transition Écologique en Tunisie (PAGECTE), cofinancé par le Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ) et l'Union européenne en Tunisie en Tunisie à travers le volet Gouvernance Environnementale de son Programme «Tunisie Verte & Durable » pour l'appui à l'action environnementale en Tunisie, mis en œuvre par la GIZ et mené en partenariat avec le ministère de l'Environnement (Tunisie)* mettent en œuvre le projet « **Plantons l'Avenir** », une initiative nationale visant à restaurer les écosystèmes forestiers, développer les espaces verts éducatifs et promouvoir l'engagement des jeunes dans la protection de l'environnement.

Le projet prévoit la plantation de **100 000 arbres**, dont **80 000 arbres dans les forêts tunisiennes en partenariat avec la Direction Générale des Forêts** et **20 000 arbres dans les écoles, espaces publics, centres de jeunesse et sites scouts** répartis sur les **24 gouvernorats**.

Afin d'assurer une appropriation locale durable et de maximiser l'impact des interventions, le projet met en place un **mécanisme de financement en cascade** destiné à soutenir les Organisations de la Société Civile (OSC) dans la conception et la mise en œuvre de micro-projets environnementaux répondant aux priorités locales.



Ce mécanisme permettra de renforcer les capacités des OSC, de favoriser les initiatives communautaires innovantes et de créer un réseau national d'acteurs engagés dans la restauration des écosystèmes et l'éducation environnementale.

2. Justification de l'appel à financement en cascade

Le financement en cascade constitue un mécanisme reconnu permettant de rapprocher les ressources financières des acteurs locaux et de favoriser des interventions adaptées aux réalités des territoires.

À travers cet appel, les Scouts Tunisiens souhaitent soutenir les initiatives portées par les Organisations de la Société Civile afin de :

- Renforcer la participation citoyenne dans la protection des ressources naturelles ;
- Promouvoir des solutions locales innovantes face aux défis environnementaux ;
- Améliorer les capacités techniques et organisationnelles des OSC ;
- Encourager la création de partenariats durables entre les OSC, les collectivités locales, les établissements scolaires et les services déconcentrés de l'État ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de lutte contre le changement climatique, de restauration des écosystèmes et de développement durable.

Le mécanisme de financement en cascade permettra également de tester et de capitaliser des approches innovantes pouvant être reproduites dans d'autres régions du pays.

CHAPITRE 2

Présentation du projet

2.1 Présentation générale

Le projet **Plantons l'Avenir** est une initiative nationale portée par les **Scouts Tunisiens**, visant à contribuer à la restauration des écosystèmes forestiers, à la lutte contre les effets du changement climatique et au renforcement de la participation citoyenne dans la protection de l'environnement.

Le projet adopte une approche intégrée combinant des actions de reboisement, de sensibilisation environnementale, de renforcement des capacités des jeunes, d'appui aux organisations de la société civile et de création d'espaces verts éducatifs.

Sa mise en œuvre repose sur une forte collaboration entre les **Scouts Tunisiens**, la **Direction Générale des Forêts**, les collectivités locales, les établissements scolaires ainsi que les Organisations de la Société Civile (OSC).



Le projet sera déployé progressivement dans les **24 gouvernorats** de la Tunisie afin d'assurer une couverture nationale et une participation équitable des communautés locales.

Le Projet d'Appui à la Gouvernance Environnementale et Climatique pour une Transition Écologique en Tunisie (PAGECTE), cofinancé par le Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ) et l'Union européenne en Tunisie en Tunisie à travers le volet Gouvernance Environnementale de son Programme «Tunisie Verte & Durable » pour l'appui à l'action environnementale en Tunisie, mis en œuvre par la GIZ et mené en partenariat avec le ministère de l'Environnement (Tunisie)

2.2 Objectif du projet

Le projet vise à contribuer à la restauration des écosystèmes forestiers et au renforcement de la résilience climatique en mobilisant les jeunes, les organisations de la société civile et les institutions publiques autour d'actions concrètes de reboisement, d'éducation environnementale et de développement d'espaces verts durables.

2.3 Impact recherché

Les écosystèmes forestiers restaurés, les espaces verts éducatifs développés, la résilience climatique renforcée et l'engagement des jeunes et des communautés locales accru en faveur de la protection de l'environnement en Tunisie.

2.4 Résultats attendus

À la fin du projet, les résultats suivants devront être atteints :

- 100 000 arbres plantés dans les 24 gouvernorats.
- 80 000 arbres plantés dans les zones forestières en partenariat avec la Direction Générale des Forêts.
- 20 000 arbres plantés dans les écoles, espaces publics, centres de jeunesse et sites scouts.
- Plus de 1 300 jeunes mobilisés dans les activités environnementales.
- 48 chefs scouts formés comme multiplicateurs environnementaux.
- Au moins 15 Organisations de la Société Civile appuyées à travers un mécanisme de financement en cascade.
- Plus de 1 000 élèves sensibilisés à la protection de l'environnement.
- Un parcours écologique aménagé au Centre National Scout de Borj Cedria.
- Un réseau national d'acteurs engagés dans le reboisement et l'éducation environnementale créé.



2.5 Approche d'intervention

Le projet est basé sur une approche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes.

L'intervention s'articule autour de quatre axes complémentaires :

Axe 1 — Restauration forestière

Organisation de campagnes nationales de reboisement avec la Direction Générale des Forêts pour restaurer les espaces forestiers dégradés.

Axe 2 — Mobilisation citoyenne

Implication des jeunes, des unités scoutes, des établissements scolaires et des communautés locales dans les actions de plantation et de protection des espaces verts.

Axe 3 — Renforcement des capacités

Formation des chefs scouts, des bénévoles et des Organisations de la Société Civile afin de développer leurs compétences techniques, organisationnelles et environnementales.

Axe 4 — Soutien aux initiatives locales

Mise en place d'un mécanisme de financement en cascade permettant aux Organisations de la Société Civile de mettre en œuvre des micro-projets environnementaux répondant aux besoins spécifiques de leurs territoires.

CHAPITRE 3

Appel à Propositions

3.1 Objet de l'appel

Dans le cadre du projet **Plantons l'Avenir**, les Scouts Tunisiens lancent un **appel à propositions** destiné aux Organisations de la Société Civile (OSC) afin de financer des micro-projets environnementaux contribuant à la restauration des écosystèmes, à la création d'espaces verts et au renforcement de la participation citoyenne.

Cet appel s'inscrit dans le mécanisme de **financement en cascade (Cascade Funding)** visant à rapprocher les ressources des acteurs locaux et à promouvoir des initiatives innovantes répondant aux besoins spécifiques des territoires.

3.2 Objectif de l'appel

L'objectif de cet appel est de soutenir les Organisations de la Société Civile dans la conception et la mise en œuvre de projets environnementaux à fort impact local contribuant aux objectifs du projet **Plantons l'Avenir**.



3.3 Objectifs spécifiques

Le financement permettra de :

- Restaurer les espaces naturels dégradés
- Promouvoir la participation des jeunes aux actions environnementales
- Renforcer les capacités des OSC en matière de gestion environnementale
- Développer des initiatives locales innovantes favorisant l'adaptation au changement climatique.

3.4 Résultats attendus

Le mécanisme de financement devra permettre :

- Le financement d'au moins **4 OSC** ;
- Implémenter 4 microprojets dans les zones identifiées
- La mobilisation de plus de **50 jeunes volontaires**

3.5 Priorités de financement

Les propositions devront répondre à au moins **une** des priorités suivantes.

Priorité 1

Reboisement communautaire

- restauration des espaces naturels
- entretien des plantations
- protection des forêts

Priorité 2

Sensibilisation environnementale

- campagnes de communication
- journées écologiques
- clubs verts
- ateliers
- éducation environnementale



Priorité 4

Participation citoyenne

- volontariat
- mobilisation communautaire
- initiatives de quartier
- implication des collectivités locales

Priorité 5

Innovation environnementale

- compostage
- économie circulaire
- gestion durable des déchets verts
- solutions innovantes de gestion de l'eau
- technologies vertes

3.6 Types d'activités éligibles

Les projets pourront inclure notamment :

- ✓ Entretien des arbres
- ✓ Création de pépinières locales
- ✓ Création de clubs environnementaux
- ✓ Formation des bénévoles
- ✓ Sensibilisation des citoyens
- ✓ Camps environnementaux
- ✓ Concours environnementaux
- ✓ Production de supports pédagogiques
- ✓ Création de parcours écologiques
- ✓ Activités de nettoyage



✓ Actions de lutte contre les incendies

✓ Création de systèmes simples de récupération des eaux de pluie

✓ Compostage

✓ Actions de biodiversité

✓ Suivi des plantations

✓ Activités innovantes liées au climat

3.7 Zones d'intervention

Le présent appel couvre les **2 gouvernorats** de la République Tunisienne.

Zone 1 : Tabarka, Ain Sobeh : 30 ha

Zone 2 : Oued El Kebir et Chenenfa 25 ha pour chaque endroit

Les projets pourront être réalisés dans les forêts de ces zones

3.8 Valeur ajoutée attendue

Les propositions présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes seront particulièrement valorisées :

- innovation
- participation des femmes et des jeunes
- partenariat avec les collectivités locales
- partenariat avec les établissements scolaires
- implication des volontaires
- solutions durables de gestion de l'eau
- actions reproductibles
- forte participation communautaire
- continuité après la fin du financement.



CHAPITRE 4

Conditions d'éligibilité

4.1 Demandeurs éligibles

Le présent appel est ouvert aux Organisations de la Société Civile (OSC) légalement constituées en Tunisie conformément à la législation en vigueur.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être une association légalement enregistrée depuis au moins **deux (02) ans** à la date de publication de l'appel.
- De préférence localiser dans les zones de projet.
- Être en situation administrative et fiscale régulière.
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'association.
- Démontrer une expérience dans au moins un des domaines suivants :
 - environnement
 - développement local
 - jeunesse
 - volontariat
 - éducation
 - développement durable
 - action communautaire

4.2 Critères d'exclusion

Ne peuvent pas participer les organisations qui :

- Sont en liquidation ou en cessation d'activité
- Ont fait l'objet d'une condamnation pour fraude, corruption ou détournement de fonds
- Ont fourni de fausses informations dans le dossier de candidature
- Présentent un conflit d'intérêts avec le comité de sélection
- Sont sous sanctions administratives ou judiciaires.

4.4 Conditions des projets

Les projets proposés devront :



- Être réalisés dans les 2 zones (Tabarka et El/Ou ElFahes)
- Contribuer directement aux objectifs du projet **Plantons l'Avenir**
- Avoir une durée comprise entre **6 et 10 mois**
- Respecter les principes de développement durable
- Intégrer une approche participative.

4.5 Durée des micro-projets

Durée minimale :

6 mois

Durée maximale :

10 mois

Toute prolongation devra être justifiée et approuvée par les Scouts Tunisiens.

4.6 Valeur des subventions

Le budget disponible pour cet appel est fixé à :

16 200 TND pour chaque projet

Les Scouts Tunisiens se réservent le droit d'ajuster le nombre de subventions selon la qualité des propositions reçues.

4.7 Dépenses éligibles

Les dépenses suivantes peuvent être financées :

- Achat des matériels pour le projet
- location de matériel
- transport
- location de salles
- restauration des participants
- hébergement
- honoraires des formateurs
- communication
- impression



- visibilité
- équipements pédagogiques
- fournitures de bureau
- assurance des activités
- prestations techniques
- suivi et évaluation.

4.9 Documents à fournir

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Formulaire de demande dûment rempli
- Statuts de l'association
- Extrait du Journal Officiel ou récépissé de création
- Dernier rapport d'activité
- Dernier rapport financier disponible
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Copie de la CIN du représentant légal
- Déclaration sur l'honneur signée
- Budget détaillé
- Cadre logique simplifié du micro-projet
- Calendrier prévisionnel.

CHAPITRE 5

Procédure de sélection et d'évaluation

5.1 Principes généraux

Le processus de sélection sera conduit dans le respect des principes de :

- Transparence
- Égalité de traitement
- Non-discrimination



- Confidentialité
- Objectivité
- Bonne gestion financière.

Les Scouts Tunisiens mettront en place un **Comité d'Évaluation** composé d'experts indépendants et de représentants du projet. Les membres du comité signeront une **déclaration de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêts** avant le début des travaux.

5.2 Les étapes de sélection

La procédure comprendra les étapes suivantes :

Étape 1 : Publication de l'appel

Publication de l'appel à propositions sur les plateformes officielles des Scouts Tunisiens et des partenaires.

Étape 2 : Réception des candidatures

Les dossiers devront être soumis avant le **30 Aout 2026**.

Toute candidature incomplète ou reçue après la date limite sera rejetée.

Étape 4 : Vérification administrative

Une vérification administrative sera réalisée afin de s'assurer que :

- Le dossier est complet
- Les documents demandés sont fournis
- L'OSC est éligible
- Le projet respecte les critères de base.

Les dossiers non conformes seront déclarés inéligibles.

Étape 5 : Évaluation technique

Les dossiers administrativement conformes seront évalués sur la base de la grille de notation présentée ci-dessous.

Chaque projet sera évalué par **deux évaluateurs indépendants**.

En cas d'écart important entre les deux notes, une troisième évaluation pourra être réalisée.

Étape 6 : Classement

Les projets seront classés selon leur score final.



Les subventions seront attribuées en fonction :

- de la note obtenue
- du budget disponible
- de l'équilibre territorial entre les 2 gouvernorats.

Étape 7 : Validation

Le Comité d'Évaluation soumettra la liste des projets recommandés au Comité de Pilotage pour validation.

Étape 8 : Notification

Les candidats retenus recevront une notification officielle.

Les candidats non retenus pourront demander un retour synthétique sur l'évaluation de leur proposition.

Étape 9 : Signature des conventions

Une convention de subvention sera signée entre les Scouts Tunisiens et chaque OSC bénéficiaire avant le démarrage des activités.

5.3 Grille d'évaluation

Critère	Note maximale
Pertinence du projet	20
Cohérence avec les objectifs de l'appel	15
Qualité de la méthodologie	15
Capacité de l'OSC	15
Impact attendu	10
Participation communautaire	10
Durabilité	10
Budget et rapport coût/efficacité	5
Innovation	5
Total	100



Détail des critères

1. Pertinence (20 points)

Le projet répond-il clairement aux priorités de l'appel ?

Le problème est-il bien identifié ?

Les bénéficiaires sont-ils clairement définis ?

2. Cohérence (15 points)

Les activités proposées permettent-elles d'atteindre les résultats attendus ?

Le cadre logique est-il cohérent ?

3. Qualité de la méthodologie (15 points)

Le calendrier est-il réaliste ?

Les responsabilités sont-elles clairement réparties ?

Les risques sont-ils identifiés ?

4. Capacité organisationnelle (15 points)

L'association dispose-t-elle :

- des ressources humaines nécessaires
- d'une expérience pertinente
- d'une bonne gouvernance
- d'une capacité de gestion financière.

5. Impact (10 points)

Le projet produira-t-il un changement durable ?

Les indicateurs sont-ils mesurables ?

6. Participation communautaire (10 points)

Les citoyens, les jeunes, les écoles et les collectivités sont-ils impliqués dans toutes les phases du projet ?



7. Durabilité (10 points)

Les résultats pourront-ils être maintenus après la fin du financement ?

Existe-t-il une stratégie de pérennisation ?

8. Budget (5 points)

Le budget est-il :

- réaliste
- détaillé
- cohérent avec les activités
- optimisé.

9. Innovation (5 points)

Le projet propose-t-il :

- une nouvelle approche
- un nouvel outil
- une solution reproductible.

5.4 Seuil minimal de sélection

Pour être éligible au financement, un projet devra :

- obtenir **au moins 70/100** à l'évaluation technique ;
- ne pas obtenir moins de **50 %** des points dans les critères « Pertinence » et « Cohérence ».

5.5 Gestion des conflits d'intérêts

Tout membre du comité ayant un lien direct ou indirect avec une organisation candidate devra se retirer de l'évaluation de cette candidature.

Les Scouts Tunisiens appliqueront une politique stricte de prévention des conflits d'intérêts afin de garantir l'impartialité du processus.



CHAPITRE 6

Contractualisation et Modalités de Financement

6.1 Signature de la convention

À l'issue du processus de sélection, chaque OSC retenue signera une Convention de Subvention avec les Scouts Tunisiens précisant les droits et obligations des deux parties, le budget approuvé, le calendrier de mise en œuvre, les modalités de paiement, les exigences en matière de suivi, de visibilité et de rapportage.

La convention ne prendra effet qu'après sa signature par les deux parties.

6.2 Montant de la subvention

Le montant accordé à chaque OSC sera déterminé par le Comité de Sélection selon :

- la qualité technique de la proposition
- la pertinence des activités
- le budget disponible
- la capacité opérationnelle du bénéficiaire.

Le montant maximum de la subvention est fixé à **16 200 TND**.

6.3 Modalités de paiement

Les paiements seront effectués en trois tranches :

Paieement	Pourcentage
Première avance après signature	50 %
Deuxième tranche après validation du rapport intermédiaire	40 %
Solde après validation du rapport final	10 %

Les paiements seront effectués par virement bancaire sur le compte officiel de l'OSC.

6.4 Obligations des bénéficiaires

Les OSC bénéficiaires s'engagent à :

- Réaliser les activités conformément à la proposition approuvée ;
- respecter le calendrier contractuel
- assurer une gestion financière transparente



- conserver toutes les pièces justificatives
- respecter les règles de visibilité du projet
- faciliter les missions de suivi et d'audit
- informer immédiatement les Scouts Tunisiens de toute difficulté pouvant affecter la mise en œuvre.

6.5 Gestion financière

Les bénéficiaires doivent :

- Tenir une comptabilité distincte du projet
- Conserver toutes les factures originales
- Utiliser exclusivement le budget approuvé
- Respecter les procédures d'achat prévues dans le manuel de gestion.

6.6 Modifications du projet

Toute modification portant sur :

- le budget
- les activités
- le calendrier
- les indicateurs
- les ressources humaines

Doit faire l'objet d'une demande écrite et recevoir l'approbation préalable des Scouts Tunisiens.

6.7 Suspension ou résiliation

Les Scouts Tunisiens pourront suspendre ou résilier la convention en cas de :

- fraude
- fausses déclarations
- mauvaise gestion financière
- non-réalisation des activités
- utilisation des fonds à des fins non autorisées
- refus des contrôles.



En cas de résiliation, les sommes indûment utilisées pourront être récupérées.

CHAPITRE 7

Suivi, Contrôle et Évaluation

7.1 Objectif

Le système de suivi vise à garantir la bonne exécution des micro-projets, la qualité des résultats, la conformité financière et l'atteinte des objectifs.

7.2 Outils de suivi

Chaque OSC devra utiliser :

- un plan de travail détaillé
- un calendrier d'exécution
- un registre des bénéficiaires
- un registre des plantations
- des fiches de suivi des arbres
- un tableau de suivi budgétaire
- une base photographique géolocalisée
- un tableau des indicateurs.

7.3 Visites de terrain

Les Scouts Tunisiens effectueront :

- des visites programmées
- des visites inopinées
- des missions conjointes avec la Direction Générale des Forêts si nécessaire.

Chaque visite donnera lieu à un rapport.

7.4 Rapports

Chaque OSC transmettra :

- un rapport de démarrage



- un rapport intermédiaire
- un rapport final.

Chaque rapport comprendra :

- l'état d'avancement
- les indicateurs
- les difficultés rencontrées
- les mesures correctives
- les dépenses réalisées.

7.5 Évaluation finale

À la clôture du projet, une évaluation portera sur :

- l'efficacité
- l'efficience
- l'impact
- la durabilité
- les leçons apprises
- les bonnes pratiques.

CHAPITRE 8

Communication et Visibilité

Les bénéficiaires devront :

- Utiliser les logos officiels du projet
- Mentionner le soutien des Scouts Tunisiens et du bailleur
- Diffuser les résultats sur leurs supports de communication
- Produire des photos et vidéos des activités
- Participer aux événements de visibilité organisés par le projet.

Toute publication devra être validée conformément au plan de communication du projet.



CHAPITRE 9

Clôture et Audit

À la fin du projet, chaque OSC devra soumettre :

- un rapport narrative final
- un rapport financier final
- Un inventaire des équipements acquis
- les pieces justificative
- une documentation photographique.

Les Scouts Tunisiens pourront réaliser un audit administratif et financier avant la clôture définitive.

CHAPITRE 10

Application des demandeurs

Chaque demandeur est invité à remplir le formulaire de l'annexe 1 et l'envoyer par courriel électronique à l'email suivant : **Projets@scouts.tn** en indiquant **appel à projet plantant l'avenir** comme objet avant le 30 Aout 2026 à minuit.